



Syndicats CGT Ouvriers, Employés,  
Techniciens, Ingénieurs et Cadres (UFICT)  
**SNECMA Villaroche**

Tél : 01 60 59 79 99 Fax : 01 60 59 77 75

E-mail : [cgt.villaroche@wanadoo.fr](mailto:cgt.villaroche@wanadoo.fr) site : <http://cgt-snecma-villaroche.webnode.fr>



## La CGT vous explique pourquoi l'accord sur l'évolution de carrière des ingénieurs et cadres a été dénoncé par la CFE-CGC !

Pour valider un accord, la loi sur la représentativité syndicale oblige les syndicats signataires à faire au moins 10% pour être représentatif, 30% pour signer un accord (par un ou plusieurs syndicats) et 50% pour s'y opposer.

Cette loi permet d'éviter que des organisations syndicales très minoritaires puissent valider des accords, comme ce fut le cas pendant très longtemps, alors que les organisations syndicales majoritaires ne les validaient pas.

Concernant l'accord sur l'évolution de carrière des ingénieurs et cadres, ce sont les résultats du 3<sup>ème</sup> collège, celui des ingénieurs et cadres, qui sont pris en compte.

Les résultats des dernières élections SNECMA en 2015 au 3<sup>ème</sup> collège étaient les suivants :

CFE-CGC	CFDT	CGT	UNSA	SUD	FO	CFTC
56.49%	20.15%	11.02%	10.23%	1.39%	0.56%	0.17%

L'UNSA n'étant pas un syndicat représentatif (- de 10% tous collèges confondus) ne pouvait pas négocier cet accord.

La CGT et la CFDT pouvaient valider cet accord et l'ont fait.

La CFE-CGC pouvait s'opposer à cet accord et l'a fait.

Sur les 4640 électeurs au 3<sup>ème</sup> collège, 1707 ont voté pour la CFE-CGC. Si 166 de ces électeurs, soit 9.72%, avaient voté pour la CGT, la CFE-CGC n'aurait pas pu s'opposer à cet accord.

### Pourquoi la CFE-CGC a contesté des acquis nouveaux proposés par cet accord ?

La CFE-CGC prétend que cet accord ne répond pas à l'évolution de carrière des ingénieurs et cadres. On peut en être surpris car on retrouve les mêmes chapitres dans cet accord que pour celui des techniciens que la CFE-CGC a signé en 2013 (classification, gestion de carrière) avec en plus un chapitre sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle et un chapitre sur le temps de travail.

Mais, soyons clair, l'objectif de la CFE-CGC était d'instaurer un système de primes et d'actions gratuites pour tous les cadres. La CFE-CGC n'a pas cessé d'exposer cette revendication dans de nombreux tracts pendant toute cette négociation. En vain.

### Des revendications différentes

La CGT a porté le débat le plus loin possible avec des revendications précises sur la classification et le temps de travail.

La CFE-CGC est resté bloquée sur sa revendication d'allouer des primes et des actions gratuites à chaque cadre, sur atteinte d'objectifs.

La CGT pense que la répartition des richesses que nous créons doit se faire avant tout collectivement via des augmentations générales et par une reconnaissance des qualifications dans une grille de salaire Safran, alors que la CFE-CGC préfère une redistribution sous forme de primes, par essence individuelles et sujettes à l'arbitraire.

Il y a 2 conceptions bien différentes de la répartition des richesses. A chacun de choisir.

### **Que perd t-on avec l'opposition de la CFE-CGC :**

- Perte du budget « jeunes embauchés », de l'ordre de 3% d'augmentation individuelle. Si la raison est que ce budget est insuffisant, comment comprendre la signature de la CFE-CGC dans les NAO 2016 qui entérinait la fin de ce budget? *Les jeunes apprécieront.*
- Perte de 2.5% d'augmentation individuelle lors du passage au forfait jour. Comment comprendre que la CFE-CGC refuse ces augmentations alors qu'elle valide des budgets plus faibles dans les NAO chaque année ? *Tous ceux qui passeront au forfait jour sans augmentation de salaire apprécieront.*
- Non cadrage du temps de travail des ingénieurs et cadres. Tous les forfaits restent possibles, sans règles d'application précise. Les cadres position 2, avec une expérience de moins de 8 ans pourront être au forfait jour. *Les cadres position 2 apprécieront.*
- Perte de la possibilité de prendre 10 jours de travail exceptionnel à domicile. *Tous les cadres apprécieront.*
- Perte de 3 jours de crédit parental. *Tous les parents apprécieront.*
- Perte de 1 heure sur le temps de repos minimum. *Tous les cadres sous pression apprécieront.*
- Perte d'un objectif chiffré de promotion pour les cadres position 2 et 3A de plus de 50 ans. *Tous les séniors apprécieront.*
- Perte d'un examen systématique des cadres restés 10 ans dans la même classification. *Tous les oubliés des promotions apprécieront.*
- Perte de l'élargissement de la filière expertise à tous les types de métier. *Ceux qui travaillent dans l'informatique, le commerce, les fonctions support ... apprécieront.*

La CGT estimait que cet accord apportait beaucoup aux ingénieurs et cadres, sans amener de contraintes supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

**Que gagne t-on avec l'opposition de la CFE-CGC : RIEN** merci qui

### **Quel intérêt donc à s'opposer à l'application de cet accord ?**

Une preuve d'autorité ?

Un caprice de ne pas avoir réussi dans la négociation à imposer sa revendication sur les primes d'objectif ?

Un affront de voir la CGT faire avancer une négociation concernant les ingénieurs et cadres avec des revendications sur leur classification et leur temps de travail ?

### **Un refus de signature n'était-il pas suffisant ?**

La CFE CGC en tirera les conséquences.

La CGT invite tous les ingénieurs cadres déçus à nous rejoindre pour qu'ensemble nous continuons à élaborer des revendications pour tous les ingénieurs et cadres et que nous soyons plus nombreux pour nous faire entendre.

Enfin, tous ceux qui ont voté pour la CFE-CGC et qui ne s'y retrouvent pas devront se poser la question lors des prochaines élections.